

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DELEGATION A LA SECURITE ET
A LA CIRCULATION ROUTIERES

Paris, le 19 MAI 2014

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Maître Alexandre BOISSIERE
7 Grand Rue Jean Moulin
34000 Montpellier

Affaire suivie par Mme T
Fax :
Réf. :

Maître,


Par courrier en date du 17 avril 2014, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de Mme Christine B.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation
la chef de la section du permis à points
du service du fichier national
des permis de conduire



Fabienne FONTAS